

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (Aerosol) Explosion de fraicheur, Cool

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit (Aerosol) Explosion de fraicheur, Cool

Numéro du produit A217-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Désodorisant

Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage

industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd

Lynn Lane,

Shenstone, nr Lichfield Staffordshire. WS14 0DH

England

www.autosmartinternational.com Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)

Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)

Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence

national

ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé

humaine

Eye Irrit. 2 - H319

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (67/548/CEE)

F+;R12. R67.

ou (1999/45/CE)

Physicochimique

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Ce produit est particulièrement inflammable, et exposé à l'air, il peut s'enflammer à la température et à la pression normales. Ses vapeurs peuvent créer spontanément des mélanges explosifs à l'air. Les vapeurs d'aérosols peuvent être enflammées lors de la pulvérisation sur une flamme nue ou tout matière incandescente.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50°C/122°F.

Mentions de mise en garde supplémentaires

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

PROPANE-2-OL 15-20%

Numéro CAS: 67-63-0 Numéro CE: 200-661-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-xxxx

Substance ayant une valeur limite d'exposition professionnelle Communautaires.

Classification Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Flam. Liq. 2 - H225 F;R11 Xi;R36 R67

Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

(Aerosol) Explosion de fraicheur, Cool

1,3,4,6,7,8-HEXAHYDRO-4,6,6,7,8,8-HEXAMETHYL-

0.2-0.5%

INDENO[5,6-C]PYRAN

Numéro CAS: 1222-05-5 Numéro CE: 214-946-9

Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1

Classification Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Aquatic Acute 1 - H400 N;R50/53

Aquatic Chronic 1 - H410

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Garder la personne touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

Ingestion Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant

au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

Inhalation Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux

central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de

conscience et la mort.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone ou poudre sèche. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Refroidir les atomiseurs exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait

courir aucun risque.

Moyens d'extinction

inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée

en pression excessive. Un feu créé: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NOx). Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur,

à cause d'une montée en pression excessive. Le produit est très inflammable.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Faire attention au danger d'explosion. Combattre les incendies avancés ou importants à distance ou depuis un endroit sûr.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Lire et suivre les recommandations du producteur. Des vapeurs de solvant seront émises lors de l'application et du séchage. Eliminer toute source d'inflammation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Récipient sous pression : ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 50°C. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 30°C.

Classe de stockage

Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

PROPANE-2-OL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

DNEL Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m³

Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 319

mg/kg/jour

Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m³

Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg/jour

PNEC - Eau douce; 140.9 mg/l

> - Eau de mer; 140.9 mg/l - rejet intermittent; 140.9 mg/l

- Sédiments (eau douce); 552 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 552 mg/kg

- STP; 2251 mg/l - Sol; 28 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques

appropriés

Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage Non pertinent.

Protection des mains

Aucune protection des mains particulière recommandée. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Polychlorure de vinyle (PVC) Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

du corps

(Aerosol) Explosion de fraicheur, Cool

Mesures d'hygiène Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Ne pas manger, ne pas

boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la

contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aérosol. Liquide limpide.

Couleur Incolore.

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif

Non disponible. Non disponible.

PH

Non applicable. Non applicable.

Point de fusion ~ 0°C

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

~100°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair < -20°C Non spécifié.

Taux d'évaporation Non disponible.

Limites Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.8 % Limite supérieure

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

d'explosibilité/inflammabilité: 9.5 %

Pression de vapeur 590 - 1760 kPa @ °C

Densité de vapeur 1.5 - 2.1

Densité relative 1.000 @ (20°C)°C

Solubilité(s) Non-miscible à l'eau.

Coefficient de partage : 2.3 - 2.8

Température d'auto-

410°C

inflammabilité

Température de décomposition

Non disponible.

Viscosité Indéterminé.

Propriétés comburantes Non applicable.

Commentaires Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas

considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance

adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 564 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

(Aerosol) Explosion de fraicheur, Cool

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Eviter les conditions

suivantes: Chaleur, étincelles, flammes. Chocs et dommages physiques.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Non applicable. Ne polymérisera pas.

dangereuses

dangereux

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière

directe du soleil. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone

(CO2). Oxydes d'azote (NOx).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Information générale Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des

problèmes de santé permanents.

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons. L'inhalation de vapeurs peut

provoquer somnolence et vertiges.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Pas d'effets nocifs potentiels de part les

quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact cutané Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant.

Contact oculaire Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

Dangers chroniques et aigus

pour la santé

A cause de la quantité et de la composition du produit, le risque pour la santé est considéré faible. Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit

chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les

personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

Voie d'exposition Inhalatoire

Symptômes Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des

effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Informations toxicologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

Autres effets sur la santé Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

(Aerosol) Explosion de fraicheur, Cool

Toxicité aiguë orale (DL₅o

mg/kg)

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée

(DL₅₀ mg/kg)

1 640,0

5 840,0

Espèces Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

.

Inhalation Somnolence, étourdissement, désorientation, vertige.

Ingestion Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Contact cutané Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

SECTION 12: Informations écologiques

ÉcotoxicitéLe produit contient une substance très toxique pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés

Indéterminé.

aquatiques

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë -

Indéterminé.

microorganismes

Toxicité aiguë - terrestre Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 hours, 96 heures: ~ 9640 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

Toxicité aiguë - CE₅₀, >: > 1000 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques

(Aerosol) Explosion de fraicheur, Cool

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

CE₅₀, 72 hours, 72 heures: > 1000 mg/l, Scenedesmus subspicatus

Toxicité aiguë - microorganismes

CE₅₀, >: > 1000 mg/l, Boues activées

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable. Les substances volatiles sont dégradées dans l'atmosphère en quelques jours. Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

Informations écologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

Persistance et

dégradabilité

Le produit devrait être biodégradable.

Biodégradation Degradation (%)

- 95: 21 jours

Demande biologique en

oxygène

~ 1171 g O₂/g substance

Demande chimique en

oxygène

~ 2294 g O₂/g substance

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage : 2.3 - 2.8

Informations écologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: 0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de

toutes les surfaces.

Informations écologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

Coefficient Sol - Koc: ~ 1.1 @ °C

d'adsorption/désorption

Constante de Henry 0.00000338 atm m3/mol @ 25°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

PROPANE-2-OL

Résultats des évaluations Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. **PBT et vPvB**

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les aérosols doivent être recyclés dans des

installations adéquates. Les aérosols pleins, ou partiellement pleines, doivent être entreposés ou disposés, étant matières dangereuses en accord avec les exigences des autorités locales.

Méthodes de traitement des

déchets

Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les

canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits

partout où c'est possible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) AÉROSOLS inflammables

Nom d'expédition (IMDG) AÉROSOLS inflammables

Nom d'expédition (ICAO) AÉROSOLS inflammables

Nom d'expédition (ADN) AÉROSOLS inflammables

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.1

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

(Aerosol) Explosion de fraicheur, Cool

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac

Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Classification de danger pour

l'eau

WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Information générale Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Ce produit est fabrique selon

un system qui conforme a ISO9001 et ISO14001.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Publié par Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great

Britain.

www.autosmartinternational.com

rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616

Date de révision 02/07/2015

Révision 4

Remplace la date 15/10/2012

Statut de la FDS Approuvé.

Phrases de risque dans leur

intégralité

R11 Facilement inflammable.R12 Extrêmement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Mentions de danger dans leur

intégralité H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.